



Je tiens à vous informer que Jean-François VACHERIAS de la DDT 74 qui siège avec moi au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité depuis plusieurs mandats fait valoir son droit à une retraite bien méritée en début d'année 2011.

Ce jeune retraité va donc quitter le CCHS, et c'est avec sincérité que je tiens à le remercier en votre nom et celui de l'USEE/CFDT de toutes ces années passées à faire prendre en charge la prévention, et l'hygiène sécurité dans ce Ministère qui, grâce à lui, a progressé dans de nombreux domaines.

Jean-françois était expert en prévention, en ergonomie, animateur Hygiène Sécurité, formateur, je m'arrête là, la page ne suffirait pas.

Par son engagement, sa disponibilité et son efficacité, il fut un allié précieux et un soutien sans faille.

Son expertise, son analyse, et son conseil ont sans aucun doute permis à certains d'entre vous d'avoir des éléments pertinents et des réponses à leurs interrogations.

J'arrête les fleurs, on va croire à une épitaphe.

Jean-François, encore merci. Je te souhaite une longue deuxième vie dans tes nouvelles activités.

Amitiés.

P GROSROYAT

COMITE CENTRAL HYGIENE SECURITE

Compte rendu CFDT de la séance du 15 décembre 2010

**Pour la CFDT, Gwénaëlle L'Huillière DIR EST, Jean François VACHERIAS
DDT 74, GROSROYAT USEE/CFDT,**

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE

La CFDT soutenue par les autres organisations syndicales dénonce depuis plusieurs mois les conditions de travail au Service Navigation de la Seine où des suicides à répétitions ont eu lieu.

Nous avons fait convoquer comme expert CFDT des agents de ce service pour témoigner de cette souffrance au travail.

Nous avons été entendus. Une enquête du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable est lancée (lire ci-dessous la fiche transmise dans le dossier du CCHS)

Le relevé de décision du CCHS du 22/06/2010 a demandé qu'une enquête soit lancée dans le service Navigation de la seine, où la survenance de suicides, démontre le mal-être des agents.

Pour répondre à cette demande, une enquête a été demandée par le Secrétaire Général au vice-président du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

Cette enquête au sein du Service Navigation de la Seine doit porter sur le mode de management, l'ambiance de travail, les risques psychosociaux et l'état du dialogue social au sein de ce service.

Il a été précisé dans cette demande que l'organisation du travail doit être analysée avec une attention particulière afin de vérifier le respect de la réglementation applicable au MEDDTL. L'impact du mode d'organisation du travail sur les risques psychosociaux devra également être étudiée.

Au terme de cette enquête et sur la base du diagnostic, les conclusions des inspecteurs Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable devraient permettre de dégager des propositions d'actions permettant de remédier aux éventuels dysfonctionnements identifiés.

Allons à l'essentiel,

Ordre du jour,

1 Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortel

L'accident à la DIRIF/IDF le 7 décembre 2010 est évoqué, l'agent est plongé dans un coma artificiel pour le moment, son état est sérieux.

Arrivent en débat la gestion du maintien dans l'emploi et la gestion des personnes accidentés ou atteintes de maladies professionnelles, notamment en termes de maintien de la rémunération liée aux services faits. Les organisations syndicales demandent une réflexion rapide sur cette problématique.

L'administration est consciente du problème et s'inscrit totalement dans la demande des OS. Le président du CCHS indique également que les chefs de services ont des marges de manœuvre et doivent les utiliser dans le bon sens.

En 2010 au 15/12/2010 :

- **3 Mortels**
- **3 Malaises mortels**
- **17 (15+2) Suicides**
- **15 Accidents graves**

Nous signalons l'accident grave à la DIR EST du 30/09/2010 qui n'est pas dans le tableau. La CGT signale un accident à la DIR Nord. Nous regrettons la systématisation des remontées incomplètes en ce domaine. L'administration s'engage à faire un énième rappel (notamment au réseau des directeurs de DIR qui se réunit chaque mois)

2 Approbation des procès verbaux des 22 juin et 31 août 2010,

Nous faisons nos remarques.

3 Projet de règlement intérieur du Comité Central Hygiène et Sécurité,

A la demande unanime des organisations syndicales nous demandons une amélioration du texte qui nous est proposé, à savoir le renforcement du rôle des suppléants, et des personnes qualifiés.

Aujourd'hui, au CCHS, les suppléants et les experts qualifiés sont convoqué par l'administration et ont un ordre de mission, Ils peuvent intervenir à tous moment dans les débats sans restriction avec l'aval de l'ensemble des organisations syndicales et l'administration.

L'administration indique qu'elle ne peut écrire des choses contraires au décret de 1982, mais n'entend pas remettre en cause cette pratique, elle propose de rencontrer la DRH et le SG sur ce sujet.

Après une suspension de séance à la demande des OS, notre position est de ne pas se prononcer sur le règlement intérieur tant que nous n'aurons pas une nouvelle mouture intégrant notre demande.

4 Présentation du bilan documents unique des DIR,

Présentation du PWP ci-joint

L'examen de ce bilan suscite de notre part quelques remarques :

Que l'engagement du chef de service soit cité comme une bonne pratique à généraliser est pour nous incontournable car il s'agit là d'une obligation réglementaire, le code du travail précise bien que le chef d'établissement est le responsables des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité, et qu'il lui incombe de procéder à l'évaluation des risques professionnels.

Nous attirons également l'attention sur les mots employés et leur signification afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Qu'entend-on par tâche et activité, ces mots ont-ils le même sens pour tout le monde, il nous semble qu'une clarification sur ce point permettrait d'éviter certaines confusions.

Une remarque porte sur la formule de calcul de la « criticité ». L'utilisation d'une telle formule risque de gommer tout approche subjective du risque. Des situations identiques peuvent provoquer des accidents aux conséquences très diverses, notamment en terme de gravité. Les critères de calcul peuvent aboutir à des résultats qui aboutiraient à négliger des situations à haut risque.

Par exemple, une activité à fréquence faible, qui concerne peu de personne a généré un accident aux conséquences légères, mais qui aurait pu avoir des conséquences très graves voire mortelles. Si on applique cette formule, ce ne sera pas considéré comme action prioritaire, car indice de criticité très faible. En cas de nouvel accident similaire, la responsabilité du service serait alors totalement engagée avec circonstances aggravantes.

Enfin le peu de démarches d'analyse de situations de travail est pour nous problématique, car comment évaluer le risque d'une activité avec toutes ses variables sans l'analyser. Faire cette impasse conduit à faire des évaluations incomplètes et toutes les mesures de prévention élaborées à partir de cette évaluation perdrait en efficacité

Le constat n'est pas brillant à ce jour, les DU ne sont pas fait dans toute les DIR et les Plan de Préventions Hygiène Sécurité (PPHS) encore moins.

Une fois ce constat fait et partagé par l'administration nous demandons que ce document soit actualisé régulièrement et présenté au CCHS.

Nous demandons également à l'administration comment elle va faire pour améliorer la situation car outre l'aspect réglementaire il y à la sécurité et la vie des agents qui est en jeux.

5 Présentation de la synthèse des actions prévention des gestes suicidaires mises en place dans les services,

Non traité

6 Questions diverses,

Non traité